

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
58

Nombre de votants :  
58

Date de convocation :  
18 avril 2018

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
2 mai 2018

**Objet :**  
**Plan Local d'Urbanisme**  
**Intercommunal de Limagne**  
**d'Ennezat : bilan de la**  
**concertation et arrêt du Plan**

**Délibération n°22**

L'AN deux mille dix-huit, le 24 avril, le conseil communautaire, convoqué le 18 avril 2018 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
M Pierre BOS, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie GERBE, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Pierre CERLES, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Gilbert MENARD
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE, conseiller communautaire suppléant
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON

*Absents :*

- M Stéphane FRIAUD
- Mme Françoise LAFOND
- Mme Emilie LARRIEU

<> <> <> <> <>

**Secrétaire de Séance :**

Mme Anne-Karine QUEMENER



Le projet sera également communiqué pour avis :

- Aux associations locales d'usagers agréés dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat, aux associations agréées mentionnées à l'article L.141-1 du Code de l'environnement, et aux communes limitrophes qui en ont fait la demande au titre de l'article L.132-12 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme,
- Aux EPCI voisins compétents et aux organismes d'habitations à loyer modéré propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune, à leur demande, en vue de l'application de l'article L.132-13 du Code de l'Urbanisme,
- En vue de l'application de l'article R.153-6 du Code de l'Urbanisme, à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière et à Monsieur le représentant de la section régionale de l'Institut National des Appellations d'origine contrôlée,
- En vue de l'application de l'article L.112-1-1 du Code rural, à Monsieur le Président de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.
- À l'Autorité environnementale.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies des communes concernées durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'urbanisme.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 25 avril 2018***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20180424-  
DELIB2018042422-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2018  
Date de réception préfecture : 30/04/2018